



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 25145

Texte de la question

M. Dominique Baudis intervient auprès de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la situation du Soudan. En effet, le cessez-le-feu décrété il y a six mois dans le sud du pays est arrivé récemment à expiration. Le gouvernement soudanais s'était déclaré prêt à le prolonger, à condition que les rebelles sudistes acceptent un cessez-le-feu global. Il lui demande les mesures que le gouvernement français envisage de prendre pour aider les populations qui vivent des heures dramatiques.

Texte de la réponse

La situation intérieure du Soudan fait l'objet d'une attention soutenue de la France, et plus particulièrement la situation humanitaire dans le sud du pays. Celle-ci a connu une grave détérioration dans la région du Bahr El-Ghazal, en raison de mauvaises conditions climatiques à la fin 1997 et de l'extension des combats entre forces gouvernementales et rébellion sudiste en janvier 1998, qui a conduit à l'interruption de l'acheminement de l'aide internationale dans le cadre de l'opération des Nations unies « Lifeline Sudan ». Dans un premier temps, la communauté internationale, notamment l'Union européenne et les Nations unies, a obtenu du gouvernement soudanais le rétablissement des autorisations de vols humanitaires pour le Bahr El-Ghazal, le 31 mars 1998. Le gouvernement soudanais a en outre accepté de renforcer le rythme des rotations aériennes, puis de garantir l'accès à des organisations travaillant dans le cadre de l'OLS à l'ensemble du territoire. La communauté internationale est en outre intervenue, tant auprès des autorités soudanaises et de la rébellion sudiste pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu humanitaire dans la région du Bahr El-Ghazal, ce que l'une et l'autre des deux parties au conflit ont finalement accepté le 15 juillet 1998. Limité à une durée initiale de trois mois, le cessez-le-feu a été prolongé à la mi-octobre 1999, puis en janvier 1999. A l'approche du terme du cessez-le-feu, la présidence de l'Union européenne est intervenue pour qu'il soit reconduit. Face à la crise humanitaire qui a frappé le Bahr El-Ghazal, la France a octroyé une aide d'urgence de 3,7 MF pour les populations menacées : 15 MF à l'UNICEF pour des produits nutritionnels, 1,5 MF pour le Comité international de la Croix-Rouge pour des produits de première nécessité tels que vêtements et couvertures et 700 000 francs pour un programme en faveur des enfants orphelins ou isolés de la ville de Wau, capitale de l'Etat du Bahr El-Ghazal occidental. Une aide de 900 000 francs a également été accordée pour les enfants déplacés de la banlieue de Khartoum en appui à un programme nutritionnel du Secours catholique. En outre, la France qui a décidé d'accorder une aide alimentaire qui sera acheminée par le canal du Programme alimentaire mondial (PAM), finance à hauteur de 18 % les actions de l'Union européenne qui intervient par l'office humanitaire ECHO, dont l'aide s'est élevée à plus de 66 millions d'euros en 1998. En dépit de l'amélioration de la situation humanitaire (la famine a été enrayerée), les efforts de la communauté internationale resteront vains tant qu'aucun progrès réel n'aura été réalisé en direction d'un règlement négocié du conflit du sud Soudan. C'est pourquoi la France soutient la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a repris depuis octobre 1997. Elle est membre du forum des partenaires de l'IGAD. Dans ce cadre, le gouvernement soudanais et la rébellion sudiste sont parvenues en août 1998 à un accord de principe sur un référendum d'autodétermination des populations du Sud. Ils se sont également engagés à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, à ne pas la détourner, et ont réactivé le comité technique humanitaire qui s'est réuni à Rome en novembre 1998 en vue d'améliorer la coordination de l'aide et sa distribution. La visite, les 10 et 11 août 1998, à Khartoum, puis au Caire, afin de

rencontrer le chef de la rébellion, de M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, a contribué sans aucun doute à sensibiliser les autorités soudanaises et la rébellion sudiste aux préoccupations de la France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25145

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 691

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2326